

## Décarbonation des réseaux de chaleur (1/5) : la filière bois-énergie se met en ordre de bataille

**Identifiés comme vecteurs d'énergies renouvelables locales, les réseaux de chaleur bénéficient de mesures pour accélérer leur déploiement et leur verdissement. Une conversion à laquelle la filière bois-énergie se dit prête à contribuer massivement.**



© S. Leitenberger

Nombreuses sont les collectivités qui recourent au bois-énergie pour décarboner leur réseau de chaleur.

Selon la dernière enquête annuelle réalisée par Fedene-SNCU, le nombre de réseaux de chaleur est monté à 898 en 2021 dans l'Hexagone. Déployés sur

un peu plus de 6 500 km, ces réseaux, le plus souvent multiénergies, ont livré quelque 29,8 TWh de chaleur en 2021, dont 62,6 % grâce à des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) – la même source recensait 781 réseaux de chaleur en 2018, avec 25,4 TWh de chaleur livrée, dont 57,1 % au moyen d'EnR&R.

En croissance, les réseaux de chaleur en France ont maintenu ces dernières années un bon rythme de verdissement, principalement grâce à la récupération de chaleur fatale dans les UVE (unités de valorisation énergétique des déchets) et chez les industriels. Grâce également à l'utilisation de biomasse en remplacement des énergies les plus carbonées, comme le charbon et le fioul.

Aidée notamment par le Fonds chaleur géré par l'Ademe, dont la dotation n'a cessé de progresser ces dernières années (2,9 milliards d'euros débloqués entre 2009 et 2021), la montée en puissance de ces deux énergies (récupération et biomasse) dans le mix global a permis aux réseaux de chaleur d'améliorer leur capacité à livrer des EnR&R de 30 % en dix ans, partant d'une moyenne de 2,19 GWh par kilomètre en 2012, à 2,84 GWh en 2021.

Néanmoins, malgré les progrès accomplis, la marche est encore haute pour atteindre les objectifs fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et dans les Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) créées par cette loi : l'un d'eux est de livrer 39,5 TWh de chaleur EnR&R d'ici à 2030.

Pour cela, les réseaux de chaleur devront se développer, se moderniser et se densifier à un rythme très soutenu dans les années à venir. Surtout, ils devront être orientés le plus possible vers les énergies renouvelables et de récupération.

## **Accélérer le rythme des nouveaux projets au bois-énergie**

Quel rôle le bois-énergie peut-il jouer dans cette montée en puissance des énergies vertes ? Un rôle de tout premier plan, selon les professionnels du secteur, qui notent un regain d'intérêt pour les projets de réseau de chaleur au bois depuis le second semestre 2021, après trois ans de stagnation. En cause, la hausse du prix du gaz et des quotas de CO<sub>2</sub>.

Pour autant, affirme Mathieu Fleury, président du Comité interprofessionnel du bois-énergie (Cibe), le rythme n'est pas du tout à la hauteur des objectifs

Les élus doivent comprendre que la structuration de la filière existe mais qu'il est utopique de croire que tout le bois consommé viendra de sources locales

Mathieu Fleury, CIBE

fixés. Pour accélérer la cadence des nouveaux projets, il faut selon lui doubler le Fonds chaleur de l'Ademe, « *un outil pertinent dont l'efficacité a été saluée à plusieurs reprises par la Cour des comptes si l'on rapporte l'argent public investi aux bénéficiaires en termes de développement des EnR* ». Un

milliard d'euros, considère encore Mathieu Fleury, « *ça paraît très peu en comparaison des montants alloués au bouclier tarifaire (entre 63 et 65 milliards)* » qui, d'une certaine façon, soutient les énergies fossiles.

### Approvisionnements : raisonner à plus grande échelle

Au-delà des aides financières, le président du Cibe veut faire passer le message aux collectivités que la filière bois-énergie « *saura s'organiser pour alimenter tous les réseaux de chaleur* ». « *Les élus doivent comprendre que la structuration de la filière existe mais qu'il est utopique de croire que tout le bois consommé viendra de sources locales – en tout cas pour les plus gros projets qui sont néanmoins indispensables pour tirer la filière* », ajoute Mathieu Fleury.

Selon lui, dans certains territoires, il faudra sans doute organiser des flux interrégionaux, « *par camions ou par péniches, le train étant encore trop compliqué* ». Exemple de l'agglomération rouennaise, qui joue un rôle moteur pour le développement local de la filière : « *Une fois le territoire structuré pour fournir 50 000 tonnes de bois [par an], c'est facile d'intégrer une petite chaufferie de 500 tonnes, parce que les opérateurs sont implantés, que l'on a pris l'habitude de récolter du bois, dont du bois-énergie.* »

### Volonté politique et acceptation sociale

Dans les collectivités, le temps de réflexion, de maturation et de prise de décision est souvent assez long, ce qui ralentit la mise en œuvre de nouveaux projets. Par ailleurs, note Mathieu Fleury (CIBE), « les élus se demandent aujourd'hui d'où viendra le bois [de leur future chaudière], mais a contrario ils ne se posaient pas la question de savoir, avant, d'où venait le gaz ». « C'est sans doute lié à l'acceptation sociale de ces projets (...). Il y a une sorte de schizophrénie dans la population : les gens veulent plus de bois dans les matériaux et l'énergie, mais ils

Cette structuration nationale, considère le président du Cibe, devient indispensable face au changement climatique. Selon lui, cette solidarité qui se met en place dans l'Hexagone devra également s'étendre aux pays de la zone euro pour que les marchés du bois soient moins exposés aux aléas climatiques, mais aussi sanitaires ou autres.

ne veulent pas que l'on coupe des arbres. » « La filière bois est bien consciente qu'il y a un déficit de communication sur tous ces enjeux », selon Mathieu Fleury, pour qui « tous les outils sont en place pour que l'on prenne soin de la forêt ».

Article publié le 01 février 2023



**Christine Lairy**, journaliste  
Rédactrice en chef d'Environnement&Technique

---

Actu-Environnement

© 2003 - 2023 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).